

Monsieur le Grand Rabbin,

Vous êtes candidat aux élections du 22 juin 2008, qui vont désigner pour sept ans le nouveau Grand Rabbin de France. Nous sommes préoccupées, vous ne l'ignorez pas, par certains aspects de la situation des femmes dans la communauté juive de France, situation qui nous semble accuser un retard certain par rapport à celle qui leur est faite par exemple en Israël et aux Etats-Unis. Nous souhaiterions connaître votre position et vos projets dans ce domaine et en informer la communauté. Nous nous proposons donc de vous soumettre un bref questionnaire. Ce questionnaire, ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter, fera l'objet d'une publication dans la presse juive.

### **1) L'enseignement**

A l'heure actuelle, l'enseignement dispensé aux filles dans les écoles juives reste limité aux textes de la loi écrite (« Torah chebikhtav ») avec principalement le commentaire de Rachi. Cette étude est certes estimable mais cet accès restreint au savoir au regard de l'ensemble des sources de la tradition juive, est préjudiciable non seulement aux filles, que l'on prive ainsi d'un précieux facteur d'identification au judaïsme, mais aussi à la communauté, à l'heure où l'assimilation constitue une menace sérieuse pour sa pérennité. Par ailleurs, vous n'ignorez pas le succès que remportent des instituts d'enseignement orthodoxes comme Matan, en Israël, où sont formées des femmes talmudistes compétentes et utiles à l'ensemble de la communauté.

Quelle est votre position sur cette question ?

Seriez-vous favorable à l'ouverture d'un enseignement sérieux de « michna », autre que *les Maximes des Pères* et de « guémara » pour les filles dans les écoles juives ?

Quelles mesures vous sembleraient par ailleurs de nature à encourager l'étude du Talmud des filles et des femmes dans le cadre de l'éducation informelle, des communautés ou des lieux d'étude ?

### **2) Le leadership**

De nombreuses femmes juives possèdent aujourd'hui les compétences qui leur permettraient d'assumer des responsabilités au sein des communautés. Quelle est votre position concernant l'accès des femmes à des postes de responsabilité, comme la présidence, au sein des commissions administratives, des communautés et des consistoires ? Quelles mesures envisageriez-vous de prendre afin de faciliter et d'encourager cet accès ?

### **3) Le divorce**

Le *guett* (divorce religieux) constitue pour les femmes une épreuve souvent douloureuse, en particulier à cause des fréquents refus de *guett* auxquels elles se heurtent, de la part de maris qui, même lorsqu'ils ont accepté le divorce civil, cherchent à monnayer leur consentement en exerçant toutes sortes de pressions financières. Par ailleurs, nous assistons à un phénomène de multiplication des situations adultérines souvent inconscientes ou involontaires, la nécessité de l'obtention du *guett* étant parfois ignorée.

Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'empêcher de tels abus d'une part et d'informer les couples d'autre part ? Que pensez-vous en particulier de la formule du « Prenuptial Agreement », auquel on a recours dans de nombreux pays ?

### **4) Dvar Torah**

Quelle est votre position par rapport à la possibilité pour une jeune fille ou une femme de faire bénéficier sa communauté d'un « Dvar Torah » (un enseignement de Tora) après l'office ou lors d'un *Kiddouch*, ce qui s'est déjà fait dans le passé ?

### **5) Bat Mitsva**

Quelles évolutions de la « Bat Mitsva » seraient à vos yeux compatibles avec la « Halakha », la loi juive, tout en permettant de valoriser les filles, qui ont souvent le sentiment d'être laissées pour compte ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Grand Rabbin, à nos sentiments respectueux,

Annie DREYFUS, avocate

Janine ELKOUBY, agrégée de lettres

Sonia Sarah LIPSYC, sociologue